



Assemblée générale

UN LIBRARY

OCT 19 1992

UN/EA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/C.5/47/19
12 octobre 1992

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 104, 63 d) et 63 e) de
l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET
DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA
DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche
sur le désarmement

Demande de subvention découlant des recommandations
du Conseil d'administration de l'Institut des
Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
contenues dans le document A/47/345

Note du Secrétaire général

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article VIII du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)¹, la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut tendant à ce qu'une subvention de 220 000 dollars pour 1993 soit inscrite au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies est transmise par la présente à l'Assemblée générale, pour approbation.

2. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut, a adopté le projet de programme de travail et le projet de budget de l'Institut pour 1993 (A/47/345, annexe II). Le Conseil consultatif a rappelé qu'à sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale avait approuvé l'ouverture d'un crédit de 440 000 dollars au chapitre 5 (Désarmement) représentant une subvention à l'Institut imputée sur le budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 1992-1993. En conséquence, un montant de 220 000 dollars a été affecté pour 1992 et un montant équivalent pour 1993. Conformément à l'observation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) selon laquelle, bien que cette subvention ait été incluse dans le budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, une demande officielle de subvention

pour 1993 devrait être présentée à l'Assemblée générale, le Conseil a recommandé qu'une subvention de 220 000 dollars soit imputée sur le budget ordinaire de l'ONU pour 1993.

3. Si l'Assemblée générale décide d'approuver la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut, il n'y aura pas à inscrire de crédit additionnel au budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993.

4. A la section IV de sa résolution 44/201 B intitulée "Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement", l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, entre autres, "de lui rendre compte tous les ans de la situation de l'Institut". Il convient de noter que la situation financière de l'Institut est la suivante :

a) Les fonds disponibles au début de 1992 s'élevaient à 357 100 dollars, dont une réserve opérationnelle de 192 600 dollars;

b) Le montant estimatif pour 1992 des recettes provenant de contributions volontaires (573 500 dollars), de donations privées (6 200 dollars), d'intérêts (20 000 dollars), de sources diverses (37 600 dollars) et d'une subvention imputée sur le budget ordinaire de l'ONU (220 000 dollars) est de 857 300 dollars. Ce montant représente, par rapport au montant estimatif indiqué en 1991, une baisse de 184 400 dollars, qui est due essentiellement à une baisse des contributions des gouvernements versées en monnaies non convertibles. Les contributions volontaires annoncées et versées en 1992 sont ventilées à l'annexe I au présent document;

c) Le montant total estimatif des dépenses de 1992 s'élève à 1 091 900 dollars, dont 38 900 dollars au titre des dépenses d'appui au programme; ce total représente une révision en baisse de 122 800 dollars compte tenu de la réduction des fonds disponibles. Les dépenses estimatives révisées de 1992 sont ventilées à l'annexe II au présent document;

d) Le montant estimatif des fonds disponibles à la fin de 1992 est de 122 500 dollars.

5. Dans son rapport sur le projet de programme de travail et le projet de budget de l'Institut pour 1993, le CCQAB a demandé des renseignements sur les contributions liées qui devaient être versées à l'Institut en 1992 et 1993. Il convient de noter à ce propos que l'Institut continuera de recevoir en 1992 et 1993 des contributions volontaires liées à des projets précis. Selon les estimations, de 75 à 80 % de ces contributions seraient affectées au financement des activités de fond liées aux projets, les 20 à 25 % restants étant affectés aux dépenses d'administration de l'Institut. Les annexes III et IV contiennent une liste détaillée des contributions volontaires pour 1992 et 1993 qui sont liées à des projets précis.

6. Dans le rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement en sa qualité de Conseil d'administration de l'UNIDIR (A/47/345, annexe II), les membres du Conseil "se sont en particulier déclarés extrêmement satisfaits des efforts intenses qui avaient été déployés par le Directeur en vue de lever des fonds et qui avaient permis de multiplier par deux le montant des contributions en monnaies convertibles et d'élargir la base financière de l'Institut", mais, constatant dans le même temps qu'il devenait de plus en

plus difficile de garantir la viabilité financière de l'Institut, le Conseil a "estimé que l'Institut avait encore besoin, pour maintenir son indépendance, de la subvention annuelle inscrite au budget ordinaire de l'ONU". Le Secrétaire général souscrit aux observations du Conseil.

Note

¹ Résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe.

Annexe I

CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET VERSEES POUR 1992

Contributions Contributions
annoncées^a versées^b

(En dollars des Etats-Unis)

I. Monnaies convertibles

A. Contributions des gouvernements

Allemagne	-	11 000
Argentine	-	2 139
Australie	-	14 135
Bangladesh	-	503
Brésil	-	2 000
Canada	20 700	20 719
Chypre	-	1 000
Espagne	13 900	14 039
Finlande	12 500	14 435
France	298 900	298 886
Grèce	5 000	5 000
Inde	10 000	10 000
Indonésie	5 000	5 000
Iran (République islamique d')	1 000	-
Malte	1 000	1 000
Myanmar	1 500	1 500
Nigéria	10 000	10 193
Norvège	50 000	58 000
Nouvelle-Zélande	4 400	3 732
République de Corée	7 000	7 000
Suède	25 000	25 000
Suisse	47 000	67 114
Union des Républiques socialistes soviétiques	30 000	-
Total partiel A	542 900	572 395
B. <u>Donations privées</u>		
Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales	5 000	10 467
Fondation Ford	50 000	50 000
Total partiel B	55 000	60 467

^a Selon les estimations présentées en juin 1991 et figurant dans le document A/46/334.

^b Recettes annuelles au 25 septembre 1992.

	<u>Contributions annoncées</u>	<u>Contributions versées</u>
II. <u>Monnaies non convertibles</u>		
Chine	57 600	55 500
Union des Républiques socialistes soviétiques	167 600	-
Total II	<u>225 200</u>	<u>55 500</u>
TOTAL GENERAL (I + II)	<u>823 100</u>	<u>688 362</u>

Annexe II

MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES POUR 1992

<u>Dépenses</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions révisées*</u>
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
A. <u>Dépenses de programme et d'administration directes</u>		
Personnel temporaire pour les réunions	25,7	1,2
Honoraires et frais de voyage des consultants	-	43,1
Groupes spéciaux d'experts	328,8	239,8
Traitements et dépenses communes de personnel	467,4	469,5
Contrats de prestation de services individuels	169,7	157,3
Programme de bourses (allocations)	30,3	30,0
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	106,9	59,8
Frais de voyage des boursiers	8,0	8,0
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	10,0	10,0
Location et entretien du matériel	4,5	26,4
Fournitures et accessoires	3,3	7,9
Achat de matériel de bureau	-	-
Dépenses générales de fonctionnement	28,0	-
Total	1 182,6	1 053,0
B. <u>Dépenses d'appui aux programmes</u> (5 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU et des dépenses en monnaies non convertibles)	32,1	38,9
<u>Montant estimatif total des dépenses</u> (A + B)	1 214,7	1 091,9

* Dont 55 500 dollars en monnaie non convertible (yuan renminbi) qui se répartissent comme suit : 24 000 dollars au titre des groupes spéciaux d'experts; 3 400 dollars au titre des frais de voyage du personnel; 23 100 dollars au titre de la location et de l'entretien de matériel; et 4 600 dollars au titre des fournitures et accessoires concernant la Conférence régionale à Beijing.

<u>Dépenses</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions révisées</u>
C. <u>Réserve opérationnelle</u> (15 % du total de A et de B, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU et des dépenses en monnaies non convertibles)	149,2	122,5
TOTAL GENERAL A + B + C	<u>1 363,9</u>	<u>1 214,4</u>

Annexe III

CONTRIBUTIONS LIÉES POUR 1992

(En milliers de dollars)

<u>Donateurs</u>	<u>Montant total des contri- butions liées</u>	<u>Dépenses au titre des activités de fond</u>	<u>Dépenses d'adminis- tration</u>
A. <u>Monnaies convertibles</u>			
1. Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales	11,2*	6,7 ^a	4,5
2. Finlande	14,4	7,6 ^b	6,8
3. Fondation Ford	50,0	47,7 ^c	2,3
4. Allemagne	11,0	11,0 ^d	0,0
5. Norvège	50,0	31,9 ^b	19,0
6. Suède	25,0	14,8 ^a	10,2
7. Contributions annoncées par la Suisse	23,8	23,8 ^d	0,0
	<u>185,4</u>	<u>142,6</u>	<u>42,8</u>
B. <u>Monnaies non convertibles</u>			
1. Chine	<u>55,5</u>	<u>50,2^c</u>	<u>5,3</u>
TOTAL A + B	<u>240,9</u>	<u>192,8</u>	<u>48,1</u>
	(100,0 %)	(80 %)	(20 %)

* Montant total des contributions liées attendues en 1992.

^a Au titre du projet relatif aux mesures de confiance en matière de sécurité maritime.

^b Au titre du programme de bourses de l'UNIDIR.

^c Au titre de la Conférence des instituts de recherche d'Asie et du Pacifique.

^d Au titre du projet concernant les approches régionales du désarmement, de la sécurité et de la stabilité.

Annexe IV

CONTRIBUTIONS LIÉES POUR 1993

(Toutes les contributions sont en monnaie convertible)

<u>Donateurs</u>	<u>Montant total des contri- butions liées</u>	<u>Dépenses au titre des activités de fond</u>	<u>Dépenses d'adminis- tration</u>
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)		
1. Fondation Ford	74,0	63,8 ^a	10,2
2. Myanmar	1,5	1,5 ^b	0,0
3. Norvège	50,0	38,0 ^c	12,0
4. United States Institute for Peace	30,0	12,4 ^d	17,6
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL	155,5	115,7	39,8
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
	(100 %)	(74,4 %)	(25,6 %)

^a Au titre de la Conférence des instituts de recherche du Moyen-Orient.

^b Au titre du projet de recherche sur la sécurité des petits Etats.

^c Au titre du programme de bourses de l'UNIDIR.

^d Au titre du projet de recherche sur les nouveaux défis et perspectives de la sécurité européenne dans les années 90.
